

Rôle de la séance publique du 28/03/2025 à 09h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2303374 **RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	M. P Vincent	Me CHENEVAL
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR OUEST	

Requête de M. Vincent P contre le jugement n°2002381 du 26 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 28 janvier 2020 par laquelle le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest lui a opposé la prescription quadriennale.

02) N° 2400492 **RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	M. L Yannik	FRANCK BUORS
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	
		CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX

Requête de M. Yannik L contre le jugement n° 2106143 du 29 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 octobre 2021 par laquelle la Présidente de Quimper Bretagne Occidentale a refusé de lui accorder le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) au titre de l'encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents avec rétroactivité de ses droits suite à sa demande du 4 octobre 2021.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2400518

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	M. P Luc	Me PENEAU-MELLET
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES PÔLE EMPLOI BRETAGNE	BARTHELEMY ET ASSOCIES

Requête de M. Luc P contre le jugement n° 2106222 du 19 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 octobre 2021 par laquelle le ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion a confirmé la décision de l'inspecteur du travail du 22 avril 2021 autorisant Pôle emploi Bretagne à le licencier pour motif disciplinaire, ainsi que la décision de l'inspecteur du travail.

04) N° 2401142

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE ATLANTIQUE	SELARL AVOXA NANTES
Défendeur	M. F Alexandre	SELARL CADRAJURIS

Requête du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique contre le jugement n° 1905494, 1906850 du 15 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision en date du 5 avril 2019 par laquelle son directeur départemental a refusé de réintégrer M. Alexandre F en qualité de sapeur-pompier volontaire ainsi que l'arrêté en date du 24 mai 2019 par lequel son président du conseil d'administration a prononcé la résiliation formelle de l'engagement de M. F en qualité de sapeur-pompier volontaire à compter du 16 décembre 2018, et l'a condamné à verser à M. F, au titre de la période courant du 9 février 2019 au 31 décembre 2020, une indemnité à calculer sur une base mensuelle de 343, 18 euros, ainsi qu'une indemnité de 500 euros au titre de son préjudice moral et a assorti la somme globale due des intérêts à compter du 22 mai 2019 avec capitalisation des intérêts au 22 mai 2020 ainsi qu'à chaque échéance annuelle à compter de cette date.

05) N° 2401280

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	Mme Y Flavie Esther M. W Judicaël Gatien	Me REGENT Me REGENT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Flavie Esther Y et de M. Judicaël Gatien W contre le jugement n° 2216572 en date du 31 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 1er septembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Bangui (Centrafrique) du 23 mai 2022 refusant à M. Gatien W la délivrance d'un visa de long séjour au titre de la réunification familiale.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

06) N° 2401367 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. M Mohammed

Me LEUDET

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2305977 du 18 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Mohammed M , annulé la décision implicite née le 1er septembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision du 11 mai 2022 de l'autorité consulaire française au Soudan refusant de délivrer au jeune Saïd Mohammed M un visa de long séjour au titre de la réunification familiale et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à Saïd Mohammed M un visa de long séjour dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

07) N° 2401417 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur Mme P Tsering

Me LE FLOCH

Mme U Tenzin Chokey

Me LE FLOCH

M. U Tenzin Tharchen

Me LE FLOCH

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Tsering P , Mme Tenzin Chokey U et M. Tenzin Tharchen U contre le jugement n° 2305256 en date du 15 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française en Inde rejetant la demande de visa de long séjour pour Mme U et M. U , au titre de la réunification familiale.

08) N° 2400110 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur FRANCE TELEVISIONS SA

AUBERT FABRICE

Défendeur M. V Matthieu

ROUMIER SPIRE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES
SOLIDARITES

Requête de la Société France TELEVISIONS SA contre le jugement n° 2200350 du 17 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a annulé la décision du 18 juin 2021 par laquelle l'inspecteur du travail de la douzième section de l'unité de contrôle n°1 de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados l'a autorisé à procéder au licenciement de M. Matthieu V .

Rôle de la séance publique du 28/03/2025 à 09h45

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2400498 **RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme S Jeanne

CABINET D'AVOCATS
TEISSONNIERE TOPALOFF
LAFFORGUE ANDREU ET
ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de Mme Jeanne S contre le jugement n° 2201219 du 19 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 13 janvier 2022 de la direction des ressources humaines du ministère des armées.

02) N° 2401978 **RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. et Mme N Jean-Luc et Caroline

CABINET FIDAL
(SAINT-LO)Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Renvoi par le Conseil d'Etat, après annulation de l'arrêt n° 22NT02543 du 26 mai 2023 de la cour administrative d'appel de Nantes, de la requête de M. Jean-Luc et Mme Caroline N contre le jugement n° 2100629 du 2 juin 2022 par lequel le tribunal administratif de Caen rejetant leur demande tendant à la décharge de la cotisation d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2018 dans la mesure où ils sollicitaient l'obtention d'un crédit d'impôt sur la modernisation du recouvrement (CIMR) complémentaire.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2401982

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. et Mme P Charly et Mélanie

CABINET FIDAL
(SAINT-LO)

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation de l'arrêt n° 22NT2546 du 26 mai 2023 de la cour administratif d'appel de Nantes de la requête de M. Charly et Mme Mélanie P contre le jugement n° 2100630 du 2 juin 2022 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à la décharge de la cotisation d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2018 dans la mesure où ils sollicitaient l'obtention d'un crédit d'impôt sur la modernisation du recouvrement (CIMR) complémentaire.

04) N° 2402448

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur SAS FILLE ENERGIE

CABINET JEANTET ET
ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation de l'arrêt n° 22NT01252 du 26 mai 2023 de la Cour administrative d'appel de Nantes, sur la requête de la SAS FILLE ENERGIE contre le jugement n° 1908602 du 25 février 2022 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a annulé et a déchargé le requérant de la cotisation foncière des entreprises au titre des années 2015 et 2016.

05) N° 2401287

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. F Mahran

Me KADDOURI

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

M. Mahran F demande à la cour d'annuler le jugement n° 2005283 du 10 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande portant sur l'annulation de l'arrêté du 29 mai 2020 par lequel le préfet de Maine-et-Loire l'a assigné à résidence pour une durée de 6 mois et de condamner l'Etat à payer à son conseil la somme de 1 800 euros en application des dispositions combinées des articles L.761-1 du Code de Justice Administrative et 37 de la loi du 10 juillet 1991.

06) N° 2401652

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. M KiyO O'Bryan

Me PHILIPPON

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Requête de M. KiyO O'Bryan M contre le jugement n° 2405582 du 18 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 5 avril 2024 par lequel le préfet de Maine-et-Loire l'a assigné à résidence pour une durée de quarante-cinq jours.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

07) N° 2401865

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. M Kiyō O'Bryan

Me PHILIPPON

Mme M Janine

Me PHILIPPON

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Requête de M. Kiyō O'Bryan M contre le jugement n° 2407662 du 3 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 mai 2024 par lequel le préfet de Maine-et-Loire a renouvelé son assignation à résidence.

Rôle de la séance publique du 28/03/2025 à 10h30

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame BOUGRINE
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2400040 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur M. B Massinissa Me KACHI
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Massinissa B contre le jugement n° 2301796 en date du 11 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 14 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision des autorités consulaires françaises à Alger (Algérie) refusant de lui délivrer un visa d'établissement de type entrepreneur / profession libérale, a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité.

02) N° 2400092 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme S Fadumo Me BACHELET
Mme S Isnino Me BACHELET
M. S Ali Me BACHELET
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Fadumo S, Mme Isnino S et M. Ali S contre le jugement n° 2301268 en date du 15 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française au Kenya rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée pour Mme Isnino S et M. Ali S au titre de la réunification familiale.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2401396 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. M Céline BALG BERNARD
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Céline M contre le jugement n° 2101837 du 5 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle le ministre de l'intérieur a implicitement rejeté son recours contre la décision du 25 juin 2020 par laquelle le préfet de Haute-Garonne a ajourné à quatre ans sa demande de naturalisation.

04) N° 2401458 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme S Lana Me SEILLER
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Lana S contre le jugement n° 2100954 du 12 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 26 novembre 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours contre la décision en date du 11 février 2020 du préfet de l'Aube ajournant à deux ans sa demande de naturalisation.

05) N° 2401633 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. K Aydin KOROGHLI
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Aydin K contre le jugement nos 2308145, 2309141 en date du 16 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 23 mai 2023 et la décision du 7 juin 2023 par lesquelles la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 27 février 2023 de l'autorité consulaire française à Casablanca (Maroc) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France dit « de retour »

06) N° 2401697 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur M. D Ramy Maher Abdelrazk Me CAVELIER

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2300152 en date du 6 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Ramy Maher Abdelrazk D annulé la décision implicite née le 27 novembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision du 7 août 2022 de l'autorité consulaire française au Caire (Egypte) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'entrepreneur ; et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à M. Ramy Maher Abdelrazk D un visa de long séjour dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

07) N° 2401704 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme O OXANA TRIFI RIM
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Oxana O contre le jugement n° 2111153 du 11 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 6 août 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours hiérarchique formé contre la décision du 3 février 2021 par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation ; d'enjoindre au ministre chargé des naturalisations de réexaminer sa demande dans un délai de quinze jours à compter du jugement à intervenir, sous astreinte de 100 euros par jour de retard ; de condamner l'Etat au versement à son conseil d'une somme de 2 000 euros sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative et de l'article 37 de la loi du 10 juillet 1991.

08) N° 2401983 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur M. D Karim Maher Abdelrazk Me CAVELIER

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2300150 en date du 6 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Karim Maher Abdelrazk D , annulé la décision implicite née le 27 novembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision du 7 août 2022 de l'autorité consulaire française au Caire (Egypte) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié ; et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à M. Karim Maher Abdelrazk D le visa sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

09) N° 2402529 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. S Moussa Me ROUXEL
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Moussa S contre le jugement n°2112685 du 6 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 6 août 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation.

10) N° 2402789 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. A FARXAN Me CARMIER
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Farxan A contre le jugement n°2106215 du 27 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande, d'une part, tendant à l'annulation de la décision du 3 mars 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours gracieux contre la décision en date du 10 décembre 2020 portant ajournement à deux ans de sa demande de naturalisation et d'autre part, enjoint au Ministre de l'Intérieur de réexaminer sa demande.